

# La Cité attaquée

**LITIGE** L'annulation du permis de construire de la Cité municipale est réclamée par trois associations

**JEAN-PAUL VIGNEAUD**

jp.vigneaud@sudouest.fr 21/9/12

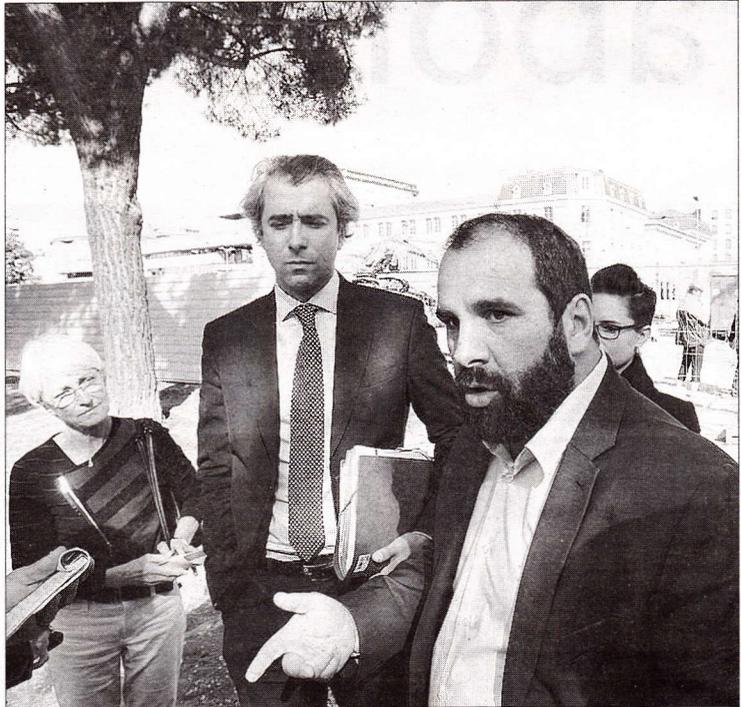
Elles l'avaient annoncé, elles passent à l'acte. L'association Sauvegarder Mériadeck (Marie-Françoise Michelet), l'Association des riverains et résidents de Bordeaux (Stéphane Pusatéri) et l'Association des résidents du numéro 4 de Mériadeck (Didier Michelet) ont déposé un recours contre le permis de construire de la Cité municipale, l'immeuble prévu pour accueillir 800 fonctionnaires à l'angle du cours d'Albret et de la rue Claude-Bonnier.

Spécialisé en droit public, le cabinet CGCB est chargé du dossier. « Il était question d'un permis modificatif, il n'en est rien. Regardez ! Les travaux débutent », constate M<sup>e</sup> Nicolas Becquevort en confirmant l'action judiciaire engagée : « Nous avons déposé un recours en annulation contre le permis de construire et en attendant le jugement sur le fond, un référé-suspension. »

## Arrêt des travaux ?

Ce référé-suspension (anciennement appelé « sursis à exécution ») viendra devant le tribunal administratif de Bordeaux le jeudi 27 septembre. Il pourrait conduire à l'arrêt immédiat des travaux à ce jour engagés. Le temps que le tribunal administratif se prononce sur le permis attribué.

Les associations s'opposent à cette construction, comme à toutes celles qui dénaturent ou pourraient dénaturer le quartier de Mériadeck.



M<sup>e</sup> Nicolas Becquevort, l'avocat des associations. PHOTO THIERRY DAVID

Avec d'autant plus de force que les experts d'Icomos qui interviennent pour l'Unesco vont dans le même sens. Pour la seule Cité municipale, Icomos (en date du 23 mai) recommande aux autorités compétentes (autrement dit la Ville) de ne pas détruire la Croix du Mail (ce qui a été fait) et de réexaminer le projet et d'étudier des solutions alternatives.

Autant dire : stop et nouveau permis. Or, rien de nouveau à ce jour. La mairie confirme juste que les modifications souhaitées ont été prises en compte et que la demande d'un permis modificatif est en cours. L'ennui, c'est que le lieu de chantier s'active alors qu'il aurait dû être mis en sommeil. Suffisamment pour raviver la colère des opposants.

Les entreprises ont délimité la zone de travaux, posé les palissades tout autour et une pelleteuse est déjà là en plein milieu. « Une fois de plus, ils veulent passer en force ! », lance Stéphane Pusatéri. « Les collec-

tivités font ce qu'elles veulent, lâche Didier Michelet. Amusez-vous à faire pareil, comme changer une fenêtre avec des matériaux qu'il ne faut pas. Ils vont vous tomber dessus et vous devrez tout refaire. » « Ils jouent vraiment avec le feu, conclut Marie-Françoise Michelet. Si la Ville ne respecte pas les souhaits de l'Unesco, elle va perdre son label. »

Les associations réclament donc l'annulation du permis. Mieux, elles souhaitent que la Cité municipale soit construite ailleurs. Au passage, elles rappellent qu'elles ne visent pas la seule Ville de Bordeaux. Il y a quinze jours, Marie-Françoise Michelet a fait stopper net les travaux entrepris dans la tour de la CUB laquelle ne respectait pas les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Et les associations annoncent qu'elles se battront tout aussi fermement contre le Conseil général pour éviter le relooking total de la Croix du Palais.